

Le pass Navigo Semaine gratuit pour les stagiaires de 3ème

Dans le cadre de leur scolarité, les élèves de 4ème / 3ème doivent effectuer un stage de découverte en entreprise d'une durée d'une semaine.

Pour faciliter la mobilité pendant la durée de ce stage obligatoire, Île-de-France Mobilités a décidé de rembourser le forfait Navigo Semaine acheté pour cette période.



L'annonce a été faite le 11 février 2019 par Valérie PECRESSE, la présidente de la Région IDF qui dirige également Île-de-France Mobilités.

La mesure a pris effet le jour-même. Ce dispositif a été renouvelé pour cette année 2020-2021

Conditions de remboursement :

1. Avoir acheté un forfait **Navigo Semaine** sur l'année scolaire 2020-2021
2. Effectuer la demande **avant le 31 mai 2021**
3. Fournir toutes les **pièces justificatives** :
 - Convention de stage de l'élève sur l'année scolaire en cours ;
 - BIC/IBAN si le client payeur souhaite être remboursé par virement ;
 - Uniquement pour les élèves ayant utilisé un passe Découverte :
 - Justificatif d'achat ou reçu de chargement délivré en guichets ou aux automates de vente
 - Copie du passe Découverte et de la carte nominative.

Le remboursement sera ensuite envoyé par lettre-chèque ou par virement à l'adulte référent.

Infos pratiques

Comment se faire rembourser?

1/ Téléchargez le fichier [ci-joint](#), imprimez et remplissez-le. N'oubliez pas de signer.

2/ Envoyez votre demande de remboursement en joignant le fichier de demande dûment complété, ainsi que les pièces justificatives :

- Convention de stage de l'élève sur l'année scolaire en cours ;
- BIC/IBAN si le client payeur souhaite être remboursé par virement ;
- Uniquement pour les élèves ayant utilisé un passe Découverte :
 - Justificatif d'achat ou reçu de chargement délivré en guichets ou aux automates de vente

- Copie du passe Découverte et de la carte nominative.

Le traitement des dossiers de remboursement se fait uniquement par mail ou par courrier.

Nous examinons votre dossier et vous recontactons dans les plus brefs délais.

Le traitement des dossiers se fera à partir du **1er décembre 2020**.

Documents

[Formulaire de remboursement NAVIGO - stage de 3ème](#)

Liens utiles

[Semaine de stage - Navigo](#)

Contact

La demande peut se faire :

- Par mail, à l'adresse remboursement-stage-troisieme@agencenavigo.fr en précisant votre Nom et Prénom dans l'objet du mail, et en ajoutant les pièces jointes
- Ou par courrier à l'adresse suivante :
AGENCE NAVIGO
TSA 16804
95905 CERGY PONTOISE Cedex 9

Si vous avez des questions, vous pouvez néanmoins appeler l'Agence Navigo au 09 69 39 22 22